

I.V.

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N° 2013-252 DU 29 MAI 2013**

Portant nomination des membres de la Cour  
Constitutionnelle par le Président de la  
République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant  
Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 91-009 du 31 mai 2001 portant loi organique  
sur la Cour Constitutionnelle ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour  
Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection  
présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant  
composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2008-080 du 03 mars 2008 portant nomination  
par le Président de la République des trois membres de la  
Cour Constitutionnelle ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement, après avis du Conseil Supérieur de la  
Magistrature, uniquement en ce qui concerne Monsieur  
Euloge AKPO, Magistrat.

DECRETE

**Article 1er** : Les personnalités ci-après désignées sont nommées membres de la Cour Constitutionnelle par le Président de la République conformément aux dispositions de l'article 115 de la Constitution du 11 décembre 1990.

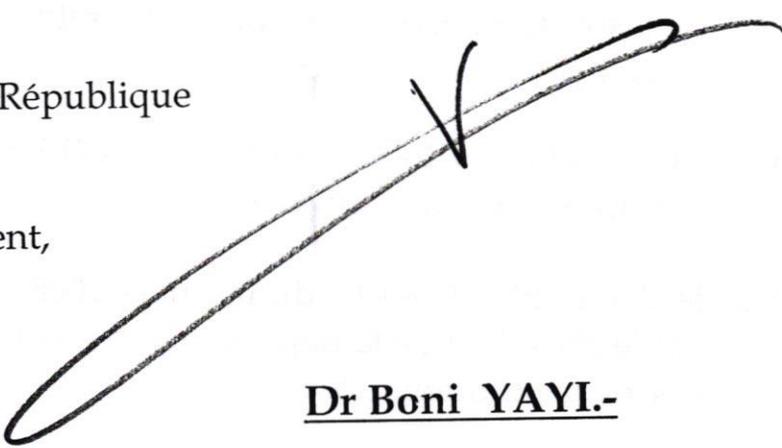
Il s'agit de :

- **Monsieur Euloge AKPO**, Magistrat ;
- **Monsieur Simplicie Comlan DATO**, Juriste de haut niveau, praticien de droit, Avocat ;
- **Madame Lamatou NASSIROU**, Personnalité.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n°2008-080 du 03 mars 2008, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le

Par Le Président de la République  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,

  
Dr Boni YAYI.-

**AMPLIATIONS** : PR 10 AN 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 MINISTERES 26 PREFETS 12 COMMUNES 77 EMG/FAB+ ETATS-MAJORS + CAB-MIL + SG/D 23 INTERESSES 26 SPD 2 -DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 DPE-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 4 UNIPAR-FDSP-CCIB 3 JO 1